



« Il fallait effectuer la revalorisation du point d'indice l'été dernier et il va falloir continuer »

François Ecalte, ancien magistrat à la Cour des comptes et président de Fipeco ⁽¹⁾

Est-ce qu'il y a besoin d'un nouveau rattrapage concernant les rémunérations des fonctionnaires ?



C'est un peu plus compliqué. En 2019, les cadres de la fonction publique de l'Etat et des collectivités territoriales étaient moins bien rémunérés que ceux du secteur privé.

En revanche, les ouvriers et employés de la fonction publique d'Etat étaient mieux rémunérés que ceux du secteur privé. Néanmoins, il fallait effectuer la revalorisation du point d'indice l'été dernier et il va falloir continuer, puisque l'on subit toujours de l'inflation. J'ai défendu le gel à la Cour des comptes, mais comme une mesure transitoire car ce choix a des effets pervers. Il pèse sur les salaires de départ et sur les évolutions de carrière avec une compression des hiérarchies salariales au détriment des cadres et enseignants.

L'Etat a-t-il encore les moyens de mettre plusieurs milliards d'euros sur la table pour la fonction publique ?

C'est la grande question. L'Etat a très peu de marges de manœuvre budgétaires. Ce qui compte, c'est l'évolution des dépenses publiques en volume, c'est-à-dire corrigée de l'inflation. Donc, lorsque l'inflation est importante, il est normal que les dépenses augmentent en euros courants et notamment la masse salariale. Cependant, il ne faut pas que ces revalorisations soient trop élevées, sauf à effectuer des économies ailleurs (retraite, assurance maladie, dépenses de fonctionnement, etc.). Typiquement, on pourrait y arriver en augmentant les salaires de la fonction publique tout en réduisant les effectifs.